

Mons, le 23 juin 2025

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter le/les point(s) suivant(s) à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 24 juin 2025 :

Séance publique

❑ QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE

- 1.1.** La mise en place des 7èmes années.- Question orale de Mme la Conseillère Nathalie APPART.
- 1.2.** Les Voies d'Eau du Hainaut.- Question orale de M. le Conseiller Philippe WATERLOT.
- 1.3.** La résilience des sols.- Question de Mme la Conseillère Florence POTTIEZ.
- 1.4.** Entretien des cours d'eau de la Province.- Question de M. le Conseiller Philippe DUVIVIER.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.

**La Présidente du Conseil provincial
Manon MOGENET**



Madame la Présidente,
Monsieur le Gouverneur,
Madame et Messieurs Députés,

Ce 25 avril, alors que je regardais tranquillement le journal télévisé de la soirée à la RTBF, j'ai découvert à ma grande surprise et à mon grand soulagement que les élèves de 7ème TQ de l'Institut Saint-Luc à Mons allaient pouvoir, malgré les réformes de Madame Glatigny, suivre des cours de 7e organisés par l'IRAM, l'enseignement pour adultes donc, mais dans les locaux de leur chère école secondaire à Mons.

Très naturellement, en tant que conseillère provinciale je me suis posé la question de savoir s'il en était de même pour le réseau officiel subventionné de la Province. C'est là que mon parcours du combattant a commencé.

J'ai commencé par faire le tour de la presse écrite. Le périple fut long et laborieux. Il m'a fallu l'aide de nombreuses personnes coutumières de la presse locale pour enfin glaner quelques renseignements.

Il apparaissait que la plupart, je dis bien la plupart des septièmes de qualifications allaient pouvoir, d'après ces publications, se donner dans les locaux de l'école secondaire concernée.

Afin de vérifier les informations fournies par ces sources écrites, j'ai pris mon bâton de pèlerin et comme toute citoyenne concernée, j'ai pris contact avec les écoles concernées par cette réforme.

Quelle ne fut pas ma surprise de constater que dans beaucoup d'entre elles, pour ne pas dire la plupart, personne n'était au courant de ce qu'il allait advenir très exactement de cette fameuse 7ème.

Un établissement m'a même répondu que s'il avait été question en mars de déplacer la 7ème sous l'égide de l'enseignement pour adultes, il n'en était actuellement, c'est-à-dire il y a quelque 15 jours, plus question.

Et c'est là que la situation devient très différente suivant les écoles et suivant les formations. Ainsi si les élèves de l'Institut d'Enseignement Secondaire Provincial Paramédical appelé communément le Nursing, situé boulevard Kennedy à Mons pourront poursuivre leur formation complément d'esthétique orientation artistique à l'Institut Jean Meunier à Jemappes - notons cependant qu'il y a 14 km de distance entre les 2 établissements et une demi-heure de bus - il n'en va pas de même pour la même formation qui se donne à Tournai. Ces élèves-là devront soit renoncer à leur formation soit passer entièrement à une formation de bachelier dans l'enseignement pour adultes. Vous conviendrez avec moi qu'il ne s'agit pas du tout du même projet ni de formation ni de carrière. Quant aux élèves de La Louvière, ils restent dans l'incertitude ; leur école n'ayant eu à ce jour aucune information sur un quelconque transfert. Signalons au passage que c'est une formation qui pourrait se révéler particulièrement intéressante à l'époque où la Belgique remporte de francs succès au cinéma et où les maquilleurs, maquilleuses professionnelles manquent cruellement

Autre cas intéressant : la formation de barman dispensée jusqu'à la fin de cette année scolaire à l'IPES à Ath : la presse écrite sur base d'un document officiel annonce qu'elle pourra toujours être dispensée dans les locaux de Ath mais sous l'égide de l'école pour adultes de Leuze-en-Hainaut. Après vérification, il apparaît qu'elle sera dispensée dans l'implantation de Leuze-en-Hainaut, comptez encore ici à peu près 14 km entre les 2 implantations. Pour ce dernier cas, relevons encore que, malgré la promesse d'une continuité de parcours sans contrainte financière énoncé par notre collègue Madame Florence Pottiez lors de son intervention du Conseil provincial de mars 2025, l'école annonce une participation financière d'à peu près 190 euros pour l'année.

Enfin pour être complète à mon tour, il faut rappeler que certaines formations ne courent absolument aucun risque en raison de leur certification spécifique. Il en va ainsi de la formation de prothésiste dentaire mais aussi des assistants de métier à la sécurité et à la prévention. Les élèves suivant cette dernière formation à Mons, à l'Académie Provinciale des Métiers pourront continuer à fréquenter leur école secondaire. Il est vrai que le secteur est porteur puisque cette année-ci l'école annonce 4 classes de 7ème.

Nous pouvons donc en déduire qu'il y a 2 types de formations : celle qui est porteuse d'emploi et les autres, les autres qui ne risquent pas d'être porteuses d'emploi puisqu'ils feront l'objet d'une prophétie réalisatrice : il n'y a pas d'emploi donc il n'y a pas de formation donc il n'y aura pas d'emploi.

Dans une Province au passé – et nous l'espérons à l'avenir – industriel réputé, ne pas se battre pour maintenir une formation technique solide et fiable, est contreproductif.

À une époque où l'on cherche par tous les moyens à réduire le chômage – chômage qu'on impute à un manque de formation, réduire l'offre et la diversité des formations, c'est absurde et suicidaire.

Enfin, réduire cette offre, c'est réduire la liberté de nos jeunes à accéder à une formation en accord avec leurs aspirations et ramener la mission de l'école publique à celle d'une école basée sur l'économie et non sur le développement personnel de l'individu.

Venons-en maintenant plus précisément à ma question : s'il est vrai que la suppression et même l'aménagement de ces septièmes n'est pas dans les mains de la Province, il n'en reste pas moins qu'il est du devoir de ce pouvoir organisateur de mettre à disposition de ses administrés, que ce soient les parents ou les élèves, une information claire et précise qui pourra aiguiller plus certainement ces derniers vers leurs possibilités d'avenir.

Parce que notre travail, notre devoir, c'est aussi et surtout durant cette période de totale incertitude et de grande confusion de permettre à ces parents, à ces enfants, à ces jeunes en quête de sens pour leur avenir de trouver leur voie.

C'est pourquoi je vous demande ici maintenant de travailler à un relevé clair et précis de l'avenir de ces 7èmes et à une communication directement accessible à n'importe quel citoyen. Il est temps, il est même presque trop tard : nous sommes fin juin.

La rentrée 2025, c'est dans 2 mois.

Merci beaucoup.

Question pour Aurore Goossens

Monsieur le Gouverneur,
Madame la Présidente,
Messieurs les Députés provinciaux,
Madame la Députée provinciale,
Messieurs et mesdames les Conseillers provinciaux,

En lisant notre magazine d'information du personnel de la Province de Hainaut « Made in Hainaut » N° 40 de mai 2025, en page 20, je suis agréablement surpris de la publicité faite pour les Voies d'Eau du Hainaut.

Dans cet article, au travers différentes rubriques, un des accents est mis sur le patrimoine fluvial, sur le charme bucolique du Canal du Centre, patrimoine mondial de l'Unesco, faut-il le rappeler ou encore sur l'incitation à utiliser les bateaux électriques au départ de la Cantine des Italiens et devenir ainsi le pilote d'un jour d'une embarcation de 9 places.

Oui mais !!!!!

La forêt cache l'arbre malade ?

En parcourant la publication de la Province de Hainaut parue sur Facebook ce 21 juin 2025, c'est la disparition des différentes composantes du secteur touristique dont les Voies d'Eau du Hainaut qui est prescrite.

Dans le cadre de la cessation d'activité proposée, pouvez-vous faire état des mesures déjà prises ?

Avons-nous un repreneur potentiel ? Si oui, avons-vous déjà une ébauche de négociation tant sur le bâti que sur le personnel ?

J'attire votre attention sur le fait que la majorité de personnes employées dans le secteur le sont sous contrats temporaires, du fait du secteur « emplois saisonniers ».

Lors de la négociation que vous allez mener avec les différents repreneurs éventuels, pouvez-vous avoir une attention particulière dans le cadre de la reprise de ces emplois précaires et ce, afin d'éviter d'aller à l'encontre d'une des 15 raisons pour voter MR évoquée sur le site de votre parti ?

« Davantage de personnes au travail pour renforcer la solidarité ».

Merci de l'attention que vous portez à la présente.

WATERLOT PHILIPPE,
Conseiller Provincial PS

Question d'actualité posée par madame la Conseillère Florence POTTIEZ

Madame la Présidente,
Monsieur le Gouverneur,
Madame et Messieurs les Députés,
Chers Collègues,

Je souhaite saluer une initiative positive relayée par la presse locale, concernant un sujet que l'agence de développement économique et environnemental du Hainaut défend déjà activement : la résilience des sols.

La résilience des sols, c'est leur capacité à maintenir leurs fonctions essentielles (comme la régulation de l'eau ou la productivité) malgré les perturbations. C'est un indicateur clé de la santé de nos terres.

Face aux enjeux sociétaux actuels – et particulièrement à la question cruciale du pouvoir d'achat – ainsi qu'aux défis climatiques, dont l'urgence ne fait aucun doute, il est temps de briser une dangereuse utopie. Celle où l'on prétend concilier la vertu écologiste à coups de normes environnementales toujours plus exigeantes, le rêve d'abondance et de prix bas du consommateur, et le sourire du paysan qui, dans cette équation impossible, finit par marcher sur la tête.

Et les agriculteurs sont aujourd'hui les premiers conscients que l'or de la terre requiert une attention de tous les jours, un recours adéquat aux machines de plus en plus développées et plus lourdes, une réflexion sur de justes pratiques agricoles, car préserver la terre réduit les maladies, les intrants, et régule les flux d'eau.

La résilience des sols est une démarche à la fois de bon sens et de prévention pour nourrir qualitativement nos générations futures.

Le projet des acteurs pour la résilience des sols mené par notre Province mérite en ce sens d'être mis en avant pour ses actions de terrain sur les trames verte et bleue et sa création d'outils transfrontaliers d'évaluation des actions contre le réchauffement.

Les parcelles d'essais et les étables d'exploitants d'Assesse repris dans la presse pour leur collaboration avec une société bretonne qui fournit des minéraux pour équilibrer les populations microbiennes dans le sol, au-delà d'une réduction maximale du labour très impactant pour les terres méritent aussi d'être vantées.

Pourriez-vous nous indiquer si cette initiative namuroise pourrait être adoptée au sein de notre Province, et comment nous pourrions, par la même occasion, mieux mettre en lumière les projets de bon sens que nous menons déjà ici ?

Je vous remercie.

Madame la Députée provinciale,

Suite à la visite de la 3^{ème} Commission (Agriculture) du mardi 17 juin 2025 à la découverte des différentes wateringues de Wiers, d'Hollain-Laplaigne et d'une visite du chantier HIR-NAQUIA Digue du Rieu d'Amour à Tournai, nous avons reçu des informations concernant la gestion des cours d'eau de la province.

En lien avec cette visite, pouvez-vous répondre aux questions suivantes :

« Qu'en est-il du cadastre d'entretien des cours d'eau incombant à la Province.

Comment ce cadastre est-il géré ?

Y a-t-il un plan prévisionnel d'entretien ? ».

Je vous remercie pour vos réponses.

Philippe DUVIVIER

Conseiller provincial du Hainaut